

— 33 —  
**BULLETIN**

DES

**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

---

**VOL. XXIV**

**BEAUCEVILLE—MARS 1918**

**No 3**

---

---

**Un corsaire canadien : Jean Leger de la Grange**  
(Suite)

---

**APPOSITION DES SCELLES SUR LE BRIGANTIN  
LE JOYBERT, 12 OCTOBRE 1704**

---

L'an mil sept cent quatre le douziesme jour d'octobre après-midi nous Claude de Bermen Escuier seigneur de la Martinière, conseiller du Roy et son lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévosté et admirauté de Québec accompagné de Me Joseph Prieur, procureur du Roy commis et Florent de la Cetierre nostre commis greffier sur la requestre verballe d'Antoine de La'Garde marchand en cette ville intéressé en l'armement fait contre les ennemis de l'Estat que le brigantin nommé le **Joybert** est arrivé et présentement ancré an la rade devant cette d. ville nous nous y sommes transportez où estans nous avons procédé à l'apposition des scellez sur les lieux et endroits sy après nommez à nous indiquez et enseignez par Monsieur Juchereau de la Ferté, lieutenant sur le dt. brigantin, le sr de la Durantais qui le commande estans à terre à laquelle apposition de scellez avons vacqué ainsy qu'il en suit.

Scavoir :

Audedans de la chambre à une ouverture pour entrer en une manierre de cabane à laquelle ouverture nous avons fait clouer deux morceaux de planches sur lesquels nous avons fait apposer trois bandes de papier avec un sceau de notre prévosté sur chaque bout d'icelle.

Ensuite de quoy sommes montez sur pont et avons apposé deux plaques de papiers sur le petit panneau de derriere un de chasque costé avec un sceau sur chasque bout de chasque bande de papier.

Et en outre deux autres pareilles bandes de papier une de chasque costé du grand panneau et un sceau sur chasque bout des de. bandes de papier.

Et le panneau de devant estant fermé à clef que le dt sieur de la Ferté a gardée par devers luy et avons apposez deux pareilles bandes de papier que aux autres sy-dessus une de chasque costé du dt. panneau et un sceau sur chaque bout d'icelles.

Auxquels scellez nous avons estably pour gardien la personne de Jean Congnet huissier en cette prévosté lequel a promis se bien et fidellement acquitter de la de. garde conserver les dits scellez scains et entiers et de ne rien lesser enlever ny détourner du dt. brigantin qui soit sous les dts scellez et en sa garde auquel Congnet nous avons lessé autant des présentes et a avec le dt. sieur Juchereau et nous sous-signé.

Congnet  
Juchereau de la Ferté  
C. de Bermen  
Prieur  
De la Cétierre, commis-  
greffier(1)

---

(1) Pièce conservée aux Archives Judiciaires de Québec.

LEVEE DES SCHELLÉS SUR LE BRIGANTIN  
LE JOYBERT, 14 OCTOBRE 1704

L'an mil sept cent quatre le quatorzième jour d'octobre avant midy sur la requeste à nous présentée par les sieurs Jean Leger de la Grange capitaine commandant le navire le PIMBREC GALLAY pris sur les Anglais, Claude Poperet et Antoine de la Garde marchand en cette ville armateurs tant pour eux que pour leurs associés en l'armement par eux fait nous Claude De Bermen Escuier seigneur de la Martinière conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la prevosté et admirauté de Québec accompagné de Mr Joseph Prieur procureur du Roy commis et Florent de la Cetierre nostre commis greffier nous sommes transportez sur la greve du Cul de Sac de cette ville où est à présent le brigantin nommé le JOYBERT harmé pour la cource entreprise par les dts armateurs où estant et en présence de Me George Renard Duplessis, receveur de Monseigneur l'admiral nous avons procédé à la connaissance et levée des scellez par nous apposez le douziesme de ce mois à laquelle reconnaissance avons procédé ainsy qu'il en suit..

Nous avons entré en la chambre du dt brigantin et ensuite sur les trois panneaux qui sont au dt. brigantin et avons trouvé tous les dits scellez par nous apposez scains et entiers suivant notre procez verbal d'aposition d'iceux en date du dt. jour douziesme de ce mois lesquels nous avons levez et déchargé de la garde d'iceux Jean Congnet huissier que nous avons commis à lasd. garde. Ce fait et sur la requisition du dt. procureur du Roy commis et du d. sieur receveur de Mon dt. seigneur l'amiral de prandre le serment des dt. sieur de la Grange et autres officiers pour çavoir si effectivement les effaits contenus au dt. brigantin ont esté pris et pillés à terre

ce serment pris du d. sieur de la Grange, Deresy (?) Perot, capitaine de prise et Pierre Testu l'un des geans à la part lesquels ont dit que tous les effaits contenus dans le d. JOYBERT ont esté pris et pillés dans les habitations de Bonavis à la reserve d'environ une vingtaine de pieges à marthes, quelques vieux fusils et des livres (?) qu'il ont pris sur quelques petits charroys par des jeans qui allaient à la chasse dont et de quoy nous avqns donné acte et dressé le présent procez verbal et ont les dits sieurs receveur la Grange Perot et Testu avec nous signé. Et le dt. Testu déclare ne sçavoir signer.

Regnard Duplessis  
La Grange  
De Résy  
C. de Bermen  
Prieur  
De la Cetierre commis-  
greffier (1)

INVENTAIRE DE CE QUI SE TROUVE DANS  
"LE PEMBROKE GALLEY" PRIS SUR LES AN-  
GLAIS DANS LE PORT DE BONAVIS PAR  
JEAN LEGER DE LA GRANGE, 16 OC-  
TOBRE 1704

L'an mil sept cent quatre le seizieme jour d'octobre environ les dix heures du matin, nous Claude de Bermen Escuyer seigneur de La Martinière, conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siege de la prevosté et admirauté de Quebec, et Joseph Prieur procureur du Roy

---

(1) Pièce conservée aux Archives Judiciaires de Québec.

comis au dit siege assisté de George Pruneau huissier Royal que nous avons comis pour greffier en cette partie attendu l'incommodité de Me. Florent de la Cettière comis au dit greffe de la prevosté et admirauté en conséquence de l'avis de Monseigneur l'Intendant en datte du treiziesme de ce mois et de nostre jugement rendu sur icelluy du jour d'huy nous nous sommes transportez au bord du navire Le Pain Brok Galley mouillé en la rade de cette ville pris sur les Anglois nos ennemis commandé par le sieur Jean Leger de la Grange aux fins de procedder à l'inventaire des agrais et appaux du dit navire ainsy que de sa quarquaison où estant en presence de Me George Renard sieur Duplessis receveur des droits de Monseigneur l'admiral du dit sieur la Grange et du sieur Claude Pauperet l'un des principaux interessez dans la d. prise nous avons procedé à l'ynventaire des dits agrais et appaux lesquels nous ont esté nommés et indiqués par Blaize Guarigue, escrivain sur le d. navire ainsy qu'il en suit.

Le corps d'un vaisseau avec son gouvernail barre et manuel et habitacle avec six compas, un fanal sur la poupe, ses trois mas debout avec son beaupré, garny de leur mas d'une et vergues haubans galles aubans et manœuvre courante qui nous ont parus demy usés, trois cables sçavoir un qui est actuellement mouillé au nord est, de douze pouleis démy usé, un autre au sorouest de cent vingt brasses aussy demy uzé avec chaine et un ancre de mil ou onze pezant, un autre sur le plat bord d'environ de douze à treize cens pour le maitresse ancre, un ancre de touée aussy sur le plat bord de quatre à cinq cens avec ses greslain de six poulies à demy uzé d'environ cent vingt brasses, sa cuisine de feu (?) avec deux chaudières de cuivre y tenant d'environ trois sceaux piece, deux autres chaudières estamées d'environ deux

sceaux pièce une autre grand chaudière de quatre sceaux, deux petits poillons, deux poilles à frire, un gril, dix huit assiettes destain, cinq plats et deux bassins destain, une pelle de fer, une paire de tenaille servant à la d. cuisine, une cloche de la pesanteur d'environ soixante livres, sur son pond seize pieces de canon avec leurs afus d'environ cinq à six livres de balles, un guindeau, un cabestan avec ses barres le tout de bois, sur son gaillard quatre pieces de canon et leur afus d'environ troie livres de balles tous garny de leurs pallands et braques des trois quarts uzéz, environ deux cens cinquante boulets de six et de trois livres, dans la chambre une cabarre et un petit cabinet le tout vistré la d. chambre fermant à clef y contenant six fauconneaux et trois paires de pistolets, une table avec un panneau et un tiroir de bois de chesne les trois quarts uzée, sous le gaillard huit boites(?) propres à l'abordage et dix espontons. Et attendu qu'il est heure de midy sonné nous avons remis la continuation de l'Inventaire des dits agrias et apparaux à deux heures de relevée. En foy de quoy les dits sieurs Duplessis, la Grange, Pauperet et Guarrie se sont avec le d. procureur du Roy comis greffier et nous lieutenant susd. ont signé.

Pauperet

Regnard Duplessis

La Grange

Garrie

Prieur

C. de Bermen

Pruneau

Et le dit jour à la dite heure de deux de relevée nous lieutenant general susdit assisté du dit procureur du Roy comis et greffier avons en presences des dits sieurs Duplessis receveur de Monseigneur l'admiral, la Grange, Paupere

procedé à la continuation du d. inventaire ainsy qu'il en suit, en présence du d. Garrie qui nous a dit y avoir un jeu(?) de voile en son entier à demy usé, une misaine et un . . . . de devant de réchange neuf, un pavillon anglais et un autre français de devant et derrière et dans une petite chambre il s'est trouvé un corps de panois (?) avec deux flammes le tout anglais que le d. Garrie nous a dit et déclaré estre tout les agrais et apparaux du d. navire et ensuite nous a déclaré y avoir une chaloupe et canot deppendant du d. navire avec chacun leur voile et garniture . . . . et le dit Garrie nous a déclaré avoir fait mettre à terre trente deux futailles vuides sçavoir vingt trois reliées de fer et neuf reliées de cerceles de bois qu'il a dit estre tout de sa connoissance appartenir au dit navire. Ce fait nous sommes transportez dans le devant du d. navire auquel lieu est scitué la dépense au dessous de la cuisine du d. vaisseau auquel lieu nous n'avons trouvé que quelques vivres de maurue seiche qui pourrait se gaster s'il ni estait promptement pourveu pourquoy avons permis au sieur Pierre-François Fromage garde à la conservation des scellez appozés au dit navire icelles faire sortir et mettre à l'air et en tenir un estat exact avec le d. Garrie escrivain du d. vaisseau, après quoy suivant l'entre deux pond d'avant à l'arrière nous avons trouvé douze tierçons de saumons dont l'un entamé et à demy vuide, deux demie barriques de farine et une barique de bœuf, un petit tas de maurue seiche et quatre cabanes dans lesquelles de meme maurue dont nous ne scaurions dire le poix attendu qu'il n'y a point de brancard pour icelle pezée pourquoy nous avons chargé le d. Fromage de nous en tenir un compte exact et attendu qu'il est prest de six heures qu'il ni a point de brancard pour pezer la d. maurue et qu'on nous a dit que la Ste barbe en est plaine nous avons jugé à propos de nous retirer et d'ordon-

ner que les d. srs armateurs auront demain huit heures du matin des brancards pour faire pezer la d. maurue inventoriés et autres contenues tant dans la d. Ste Barbe que celle qui est sous les scellez dont et du tout avons dressé le présent procès verbal et ont les susnommés signé.

Pauperet

Regnard Duplessis

La Grange

Garrie

Fromage

Prieur

C. de Bermen

Pruneau

L'an mil sept cent quatre le vingt-quatriesme jour du mois d'octobre avant midy en vertu de l'avis de Me François de Beauharnois, chevalier, seigneur de la Chossée, Beaumont et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finance en toute la Nouvelle-France, en date du treize octobre mil sept cent quatre nous Claude de Bermen, Escuier seigneur de la Martinière, conseiller du Roy et son lieutenant-général civil et criminel au siège de la prevosté et admirauté de Québec, accompagné de Me Joseph Prieur, procureur du Roy commis aux dts. juridictions et Me Florent de la Cetierre nostre commis greffier nous sommes transportez à bord du navire le Pembroke Gallay mouillé en cette rade pris sur les Anglois au port de Bonnevis dans l'isle de Terreneuve par Jean Léger de la Grange cappitaine commandant le dt. navire tant pour luy que pour les autres armateurs ses associez et autres jeans à la part, où estant et en présence de Me George Regnard sieur Duplessy receveur de Monseigneur l'amiral du dt. sieur de la Grange, Claude Poperet principaux armateurs et

sieur François Fromage gardien estably aux scellez par nous apposez au dt. navire le Pembrock Gallay suivant nostre procez verbal en date du trantie, septembre dernier nous avons procedé à la reconn. des dits scellez ainsy qu'il en suit.

Premièrement nous nous sommes transportez sur le premier panneau qui est sur le devant du dt. navire et avons trouvé sur deux faces diceluy une bande de papier sur chascune avec le sceau de cette prevosté sur chascque bout dicelles lesquels nous avons reconnu scains et entiers suivant qu'ils avaient esté apposez et mentionnés par nostre dit procez verbal lesquels nous avons levez presence des des. partyes.

Ensuite de quoy nous nous sommes transporté à un autre panneau auquel il y avait pareilles bandes de papier sur chascque fosse diceluy sur chascque bouts desquelles bandes nous avons reconnu les scellez par nous apposés sains et entiers suivant notre dit procez verbal du dt. jour trantiesme septembre dernier lesquels scellez nous avons aussy levé et deschargé le dt. Fromage de la Garde diceux dont et de quoy nous avons dressé le present acte et ont les dts. partyes avec le dt. sieur receveur de mon d seigneur lamiral et nous signé

C. de Bermen  
Regnard Duplessis  
Pauperet  
La Grange  
Fromage  
Prièur

De la Cetierre commis-greffier

Et le dt. jour deux heures de relevée nous Claude de Bermen Ecuier seigneur de la Martinière conseiller du Roy

et son lieutenant general civil et criminel au siege de la pre-  
vosté et admirauté de Québec accompagné de Me Joseph  
Prieur procureur du Roy commis et Florent de la Cetierre  
nostre commis greffier et en la présence de Me George Re-  
nard Duplessis Jean Leger de la Grange commandant le na-  
vire le Pembrock Gallay et Claude Poperet principaux arma-  
teurs nous avons procédé à l'inventaire des effets contenus  
au dt. navire en la manière qu'il en suit.

Sçavoir

Dans la depeuce sous les cuisines où nous avons trouvé  
la meme morue comprise dans nostre inventaire du sieze de  
ce mois.

Du dit lieu nous avons . . . l'entre deux ponts où nous  
avons aussy trouvé les morues et saulmons compris en nos-  
tre dit inventaire susdatté.

Et de là à la Ste barbe laquelle après nous avoir été ou-  
verte c'est trouvé remplie de morue seiche audessous de la-  
quelle est la soulte aux poudres dans laquelle c'est trouvé  
treize barils desquels le dt. sieur de la Grange a desclaré y  
en avoir six appartenant à l'armement et les sept autres de-  
pendants de la prise deux desquels sont vindange.

Item c'est trouvé un coffre d'arme dans lequel c'est  
trouvé dix-huit sabres et dix-huit fusils dependans de la d.  
prise.

Un coffre de chirurgie dans lequel il y a quelque medi-  
camens anglais.

Environ trante livres de meche et quatre garde feu de  
bois et quatorze escouvillons de corde.

Ensuite de quoy avons fait ouvrir le premier panneau  
sous lequel il ne cest trouvé que de la morue sceche.

Nous avons aussy fait ouvrir un autre panneau sur le mil-  
lieu du d. navire sous lequel ne c'est aussy trouvé que de la

morue.

Ensuite avons fait ouvrir le troisieme panneau sur le derriere du dt. navire sous lequel nous n'avons pareillement trouvé que de la morue.

Et après avoir examiné la requeste à nous présentée par les dits armateurs la remontrance faite par le dt sieur Receveur de Monseigr. l'admiral à Monseigneur l'intendant en conformité de nostre ordonnance au bas de la dt. requeste en datte du dix septiesme de ce mois l'avis de mon dt. seigneur l'intendant au bas de la dt. remontrance en datte du vingt unei. de ce d. mois lequel avis nous a esté defféré avec le dt. sieur receveur pour prendre ensemble les mesures necessaires pour la conservation et sureté des droits de mon dt. seigneur l'admiral sur quoy ayant fait attention et connoissant l'impossibilité qu'il y a de faire l'inventaire au detail de tout le dt poisson sec dont est chargé le d. navire sans causer la perte entierre du dt. poisson attendu la saison trop avancée le mauvais temps qui commence à nous menacer nous avons jugé à propos d'en demeurer à ce qui nous a apparu et à l'estimation qui nous a esté faite à peu près par les dits armateurs à deux mil cinq cents quintaux aux offres portées par leur de. requeste et conformément à la délibération prise avec le dt. sieur receveur de mon dt. seigneur l'admiral en datte de ce jour ce fait et pour seureté des droits tant de mon dt. seigneur l'admiral que autre à qui il appartiendra nous avons fait apposer les scellez ez memes endroits mentionnez en nostre dt. procez verbal du dt. jour trantiesme septembre dernier pour jusqu'à ce que la vente soit faite du dt navire et de la cargaison et avons estably gardien aux dits scellez le dt. Pierre-François Fromage qui s'en est chargé aux mesmes fins qu'il l'estoit silevant dont et de quoy avons dressé le present prscez-verbal les jour et an que des-

sus et a le dt. Fromage avec le dt. sieur receveur de mon dt seigneur ladmiral les dts sieur de la Grange Poperet et no us signé.

C. de Bermen  
Regnard Duplessis  
Pauperet  
La Grange  
Prieur  
Fromage (1)

(La fin dans la prochaine livraison)

---

## Samuel-James Watson

---

Né à Armagh, Irlande, en 1837, Samuel-James Watson vint au Canada en 1857 et s'occupa de journalisme. En 1870, il publia dans le *Canadian Illustrated News* un roman historique : *The Peace-Killer or the Massacre of Lachine*. Plus tard, ce roman fut traduit en français par M. Blain de St-Aubin, dit-on, et parut dans *l'Opinion publique* sous le titre *Le Brandon de discorde ou le massacre de Lachine*. L'auteur, M. Watson, nommé bibliothécaire du parlement d'Ontario en 1871 est mort à Toronto le 31 octobre 1881.

On lui doit aussi une *Constitutionnal History of Canada*, 1874.

E.-Z. M.

---

(1) Pièce conservée aux Archives Judiciaires de Québec.

## L'imprimeur Louis Roy

---

Dans le "Droit", d'Ottawa, à la date du 2 décembre 1914, on lit :

"M. Waldo Guertin, étudiant en droit à Toronto, un chercheur infatigable, doublé d'un bon patriote, vient de faire une autre découverte étonnante et révélatrice. Il écrit à un ami d'Ottawa :

"J'ai été assez heureux, la semaine dernière, pour me procurer un document historique assez important et des plus précieux ; je veux parler de l'"Upper Canada Gazette and Oracle" fondée et publiée à York, en 1793, par Louis Roy, un Canadien-français. Cette collection est la seule qui existe au Canada. J'en ai lu quelques numéros. Elle est bilingue. J'y ai vu une annonce bilingue d'un curateur du comté d'Essex ainsi que la liste des actes de la législature du Haut Canada, exclusivement en français. Ceci démontre bien l'exercice de l'ordre en conseil de 1793 qui pourvoyait à la rédaction en français de tous les actes de la législature du Haut Canada, à l'usage des nôtres d'Essex." . . .

Le Louis Roy dont il est ici question était le fils d'un soldat français qui se maria au Canada et y mourut.

Le premier numéro de *The Upper Canada Gazette or American Oracle* parut à Newark, près de Niagara, le 13 avril 1793. On trouvera des renseignements sur ce journal bilingue fondé dans le Haut-Canada dès 1793 dans l'ouvrage de M. William Kingsford, *The Early Bibliography of the Province of Ontario, with other informations*

Deux années plus tard, Louis Roy se transporta à Montréal et, le 17 août 1796, y faisait paraître le premier numéro de la *Gazette de Montréal*, également un journal bilingue.

Louis Roy publia son journal jusqu'au 17 août 1797. A partir de cette date, il passa entre les mains de son frère Joseph Marie Roy et de John Bennett. Chose assez curieuse il se publiait à Montréal, depuis le 3 août 1795, une autre *Gazette de Montréal*, bilingue aussi, dont l'éditeur était un nommé Edwards.

Louis Roy mourut à New-York.

Il était le frère de Charles Roy ou Roi qui fut le premier imprimeur du CANADIEN, publié à Québec en 1806. Ce Charles Roy décéda à Québec le 3 décembre 1844. Le CASTOR du 5 décembre 1844 publie une sympathique notice nécrologique du vieil imprimeur.

Les trois frères Charles, Louis et Joseph-Marie Roy avaient fait leur apprentissage et avaient travaillé à la vieille *Quebec Gazette*, sous M. John Neilson.

Une sœur des imprimeurs Roy fut religieuse au monastère des Ursulines de Québec.

---

## QUESTION

---

Dans les *Souvenirs d'un demi-siècle* de Barthe, pp. 385 et 386, on lit que Jocelyn Waller, fondateur du *Canadian Spectator*, de Montréal, fut le plus éminent des trois Irlandais qui firent cause commune avec les patriotes en 1837. Waller aurait battu en brèche l'administration de lord Dalhousie dont le *Hérald* et la *Gazette* étaient les défenseurs. L'auteur ajoute que le fils de ce patriote, le Dr Waller, erra sur le pavé puis fut nommé traducteur de la Chambre d'assemblée.

Peut-on me fournir quelques renseignements biographiques sur Jocelyn Waller ?

S. A. G.

## Ouvrages publiés par l'abbé Jean-Baptiste Proulx (1)

EDOUARD LE CONFESSEUR, ROI D'ANGLETERRE, tragédie en 5 actes (2)

L'HOTÈ À VALIQUETTE, OU LE FRICOT SINISTRE, tragi-comédie—Montréal—1881. 54 pp. (2)

AU LAC ABBITIBI, VISITE PASTORALE DE MGR J.T. DUHAMEL DANS LE HAUT DE L'OTTAWA. Montréal-1882.

VOYAGE AU LAC LONG, DANS LE CANTON DE PRESTON, Saint-Jérôme-1882.

SERMON PRONONCE DANS L'EGLISE DE NOTRE-DAME DE MONTREAL LE 26 JUIN 1882, A L'OCCASION DE LA ST-JEAN BAPTISTE, FETE PATRONALE DES CANADIENS FRANCAIS. Montréal, Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs. 256 et 258, rue Saint-Paul. 1882.

LE MAL DU JOUR DE L'AN OU SCENES DE LA VIE ECOLIERE. Montréal, Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul, 1882, 54 pp. in. 12. (2)

LES PIONNIERS DU LAC NOMININGUE OU LES AVANTAGES DE LA COLONISATION. Drame en trois actes. Montréal, Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul 1883, 53 pp. in. 12 (2).

MÉLANGES LITTÉRAIRES. Montréal, 1884.

LE CANADA, LE CURE LABELLE ET LA COLONISATION. Paris, 1885.

AU LAC ABBITIBI, VISITE PASTORALE DE MGR J. THOMAS DUHAMEL DANS LE HAUT DE L'OTTAWA. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Dérôme, 1885, 137 pp. in. 12.

A LA BAIE D'HUDSON OU RECIT DE LA PREMIÈRE VISITE PASTORALE DE MGR N. Z. LORRAIN, EVEQUE DE CYTHERE ET VICAIRE APOSTOLIQUE DE PONTIAC, DANS

(1) Décédé à Ottawa le 1er mars 1904.

(2) Publiée sous le pseudonyme Joannes Iovhanné.

SES MISSIONS SAUVAGES DE TEMISCAMINGUE, D'ABBITI-BI, DE NEW-PORT, DE MOOSE ET D'ALBANY. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1886, 285 pp. in. 8.

L'ENFANT PERDU ET RETROUVÉ OU PIERRE CHOLET. Mile-End, 1887.

CINQ MOIS EN EUROPE OU VOYAGE DU CURE LABELLE EN FRANCE EN FAVEUR DE LA COLONISATION. Montréal, 1888.

MÉMOIRE SUR L'UNION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL ET DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL, Rome, Imprimerie A. Befani, 1890, 339 pp. in. 8.

MÉMOIRE SUR LES COMPTES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC CONTRE LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL DE MONTRÉAL. Rome, Imprimerie A. Befani, 1890.

COLLECTION DE DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CERTAINES QUESTIONS UNIVERSITAIRES À MONTRÉAL. 1890, 132 pp.

MÉMOIRE SUR LES RESSOURCES À CRÉER POUR LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL. Rome, Imprimerie A. Befani, 1890, 54 p.

MÉMOIRE SUR LA NECESSITÉ DE L'INFLUENCE ÉPISCOPALE DANS LE RÈGLEMENT DE NOS DIFFICULTÉS UNIVERSITAIRES À MONTRÉAL. Rome, Imprimerie A. Befani, 1890.

RAPPORT SUR MISSION À ROME À SA. G. MGR FABRE. Rome, Imprimerie A. Befani, 1890, 91 pp.

QUELQUES LETTRES DE MGR B. PAQUET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, SUIVIES DE QUELQUES REMARQUES, Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul, 1891, 45 pp. in. 8.

LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE ST-LIN DES LAURENTIDES D'APRÈS LES RAPPORTS DE LA PRESSE. 29 avril 1891. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, 256, 8, rue St-Paul, 1891. (1)

---

(1) Sans nom d'auteur.

LES QUATRES MEMOIRES SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE PRESENTES À SON ÉMINENCE LE CARDINAL SIMEONI, PREFET DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE, Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St Paul, 1891, IV, 339 pp. in. 8.

REPLIQUE À LA LETTRE DE MGR. B. PAQUET, RECTEUR DE L'Université Laval, datée du 28 février 1891, Montréal 1891

PREMIER RAPPORT SUR LA GESTION UNIVERSITAIRE (FAIT À ROME) À SA GRANDEUR MGR. ED. CHS. FABRE ARCHEVEQUE DE MONTRÉAL, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul, 1891, IV 387p. in 8.

RAPPORT SUR SA GESTION UNIVERSITAIRE A SA GRANDEUR MGR EDOUARD CHS FABRE, ARCHEVEQUE DE MONTREAL, LE 31 DECEMBRE 1890, Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul, 1891, 288 pp. in 8.

MA JUSTIFICATION POUR AVOIR FAIT TRIOMPHER CIVILEMENT LES DECRETS ROMAINS AU CANADA. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul, 1891, VII, 348 p. in 8.

QUESTIONS DIVERSES FAISANT PARTIE DU TROISIÈME RAPPORT SUR SA GESTION UNIVERSITAIRE, Montréal, 1891.

TROISIÈME RAPPORT SUR SA GESTION UNIVERSITAIRE A SA GRANDEUR MGR ED. CHS FABRE, ARCHEVEQUE DE MONTREAL. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul 1891. v-348 p. m. 8.

EN EUROPE, PAR CI PAR LA. Joliette (Canada), librairie de L'ÉTUDIANT et du COUVENT-1892. 292 pp. m. 8.

L'ENFANT PERDU ET RETROUVE OU PIERRE CHOLET. 2e édition. Montréal-1892, XIV-194 pp. m. 12.

QUATRIÈME RAPPORT SUR SA GESTION UNIVERSITAIRE Montréal-1892. 146 pp. m. 8

DEVANT QUEBEC ET ROME (PREMIER VOLUME) OU COLLECTION DE DOCUMENTS SE RAPPORTANT AU PROJET DE LOI POUR INCORPORER LES ADMINISTRATEURS DE L'UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL. Question universitaire Vol. VI. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul-1892. V-430 p. m-8.

DEVANT QUEBEC ET ROME (SECOND VOLUME) SUIVI DU QUATRIEME RAPPORT SUR SA GESTION UNIVERSITAIRE A SA GRANDEUR MGR EDOUARD-CHARLES FABRE, ARCHEVEQUE DE MONTREAL. Question universitaire : Vol. VII, Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul 1892.

ENFIN ! OU CINQUIEME RAPPORT DE SA GESTION UNIVERSITAIRE A SA GRANDEUR MGR EDOUARD-CHS FABRE, ARCHEVEQUE DE MONTREAL. Question universitaire : vol. VIII. Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul 1892. 239 p. m-8.

NEUF MOIS DE GESTION UNIVERSITAIRE OU SIXIEME RAPPORT DE JUILLET 1892 A MARS 1893. Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul 1893.

A ROME POUR LA TROISIEME FOIS OU JOURNAL DE VOYAGE 1891-92. Joliette 1893, Imprimerie du Bon Combat, du Couvent et de la Famille, 226 p. in-8.

LES ACTES DES ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS ET VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL Rome-1895. VI-458 p. in 8.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA AVEC QUELQUES NOTES EXPLICATIVES. Rome, Imprimerie A. Befani— 1896-196 pp. in-4.

QUELQUES DOCUMENTS IMPORTANTS POUR AIDER A L'INTELLIGENCE DE LA QUESTION DE DANIELSON, 1896.

JOURNAL DE MES PAS ET DEMARCHES DANS LE DIOCESE DE HARTFORD AU SUJET DE LA QUESTION DE DANIELSON. Rome-1896 vol. in-4.

DANS LA VILLE ETERNELLE, PENDANT QUE SE DISCUTAIT AU CANADA LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA (JOURNAL DE VOYAGE.) Granger Frères, 1699, rue N. D. Montréal- 1897. XV-287 p. in-8.

L'ENFANT PERDU ET RETROUVE OU PIERRE CHOLET. 3e édition Montréal-1897.

## Le premier Décarris en Canada

Lorsque j'ai publié la généalogie des familles Descary, Descarries, Décary, Décarie, etc., Montréal, 1910, et la liste des colons de Montréal, de 1642 à 1667 (Mém. de la Soc. roy. 1913), je n'avais pu mettre la main sur aucune pièce permettant de fixer la date exacte de l'arrivée du premier Descarris en ce pays.

Le plus ancien acte qui le mentionnait remontait à 1650, date à laquelle il recevait une terre de M. de Maisonneuve. Or comme en cette même année, Mademoiselle Mance était repassée de France en Canada, emmenant quelques colons, on pouvait supposer que le sieur Descarris accompagnait la fondatrice de l'Hôtel-Dieu.

Depuis, une trouvaille dans les documents judiciaires met fin à toutes les hypothèses.

La pièce qui fournit le renseignement désiré est du 5 août 1678. Elle relate, en résumé, ce qui suit : Sur l'ordre de Mgr le comte de Frontenac une assemblée des principaux habitants de Montréal, de Québec et autres lieux est tenue à Montréal. Le gouverneur veut "savoir la manière dont les places de la commune de Villemarie auraient été distribuées pour y dresser des boutiques volantes" lors de la traite annuelle avec les sauvages et si, quand "les alignements des boutiques et des rues qu'elles composaient avaient été tirés par M. le Bailly et autres officiers des seigneurs de Montréal, ç'avait été par l'ordre du dit seigneur ou par l'ordre des gouverneurs généraux, ou des gouverneurs particuliers" on des commandants de la place.

M. de Frontenac explique le but de l'assemblée qu'il a convoquée puis recueille les témoignages des notables présents en commençant par le gouverneur de la ville, M. Perrot.

Cinquante-cinq officiers de justice, syndics, marguilliers, habitants, militaires, défilent devant le gouverneur.

Incidemment, chacun d'eux déclare depuis combien de temps il habite Montréal ou le pays et voici le passage qui nous intéresse :

"Jean Decarris... dit qu'il est habitant depuis trente cinq ans et qu'il n'est jamais venu qu'une fois à la traite, il y a trois ou quatre ans et que ce fust Mons. Dollier (de Casson) qui Luy donna la place."

Trente-cinq ans en 1678 nous reporte à 1643. D'après son acte de sépulture (10 janvier 1687) Décarris, à son décès, avait 70 ans. Il serait donc né en 1617 et aurait eu 23 ans lorsqu'il traversa en ce pays avec la troisième recrue en 1643.

\*.\*

Voici donc un nom qui devrait prendre place dans le tableau des pionniers de Montréal arrivés en 1642-1643 et que l'on a placé sur le monolithe élevé en l'honneur des fondateurs de la métropole par la Société historique de Montréal, en 1893.

Cette addition pourrait se faire en même temps qu'on retrancherait de ce tableau une couple de noms qui y figurent par erreur.

E. Z. MASSICOTTE

---

## Le premier cirque au Canada

---

Voici une petite note qui peut intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire des amusements en notre pays. Je la cueille dans les *Mémoires* de M. de Gaspé, p. 170 :

“Ce fut vers l'année 1797 qu'un détachement de la compagnie du cirque de Ricket de Londres passa une partie de l'été à Québec ; c'est le premier cirque qui soit venu au Canada.”

E. Z. M.

## C'est la faute à Papineau

---

La publication, dans le *Bulletin* de ma petite récolte de chansons sur Papineau m'a valu une communication de grande valeur historique de la part de M. Montarville B. de la Bruère, archiviste du gouvernement fédéral, à Montréal. Ce confrère a trouvé dans ses papiers un manuscrit qui pourrait bien être celui d'une première version de la chanson : *C'est la faute à Papineau !* Cette pièce était adressée à "Léon Gosselin, écuier, bureau de la *Minerve*, Montréal" et elle est timbrée d'un sceau postal portant la mention : *Québec, 1834.*

La chanson a huit couplets. En tête des quatre premiers, on lit : *Couplets de Barthelemy* et, en tête des quatre derniers *Couplets de Méry.*

A cette époque, vivaient, en France, Joseph Méry et Auguste Barthélemy qui eurent une grande vogue comme écrivains satiriques entre 1825 et 1830. Serait-ce leurs noms qui figurent ici ? Aurait-on pastiché une de leurs poésies ? Il est certain qu'il existait dans l'ancienne mère-patrie, une chanson dont le refrain était *C'est la faute à Voltaire* et *C'est la faute à Rousseau*, mais était-elle de Barthélemy et de Méry ?

Autre point : adressait-on cette pièce à quelqu'un de la *Minerve* dans le but de la faire reproduire ? Mais ce journal aurait-il publié un écrit aussi libelleux, qui calomnie les Sulpiciens et le Clergé, ridiculise les hommes publics jugés trop modérés, cingle le juge Sewell ainsi que son frère, griffe les Anglais et signale qu'un groupe rêve l'indépendance ?

Jugez-en :

### COUPLETS DE BARTHELEMY

#### I

Tous les maux nous sont venus  
De tous ces gueux revêtus  
Qui s'emparent des affaires  
Intérieures, Etrangères  
Si tout s'en va à veau l'eau  
C'est la faute à Papineau (ter)

2

D'ou vient le vingt un mai  
L'élection de Tracey  
Et si l'anglais nous mitraille  
S'il nous traite de canaille  
S'il s'en tire sans BOBO (1)  
C'est la faute

3

Si le clergé Canadien  
Est redevenu Chouayen  
Et si le bill de Fabrique  
A changé la politique  
Du curé et du Bedeau  
C'est la faute

4

Si le Canadien jaloux  
N'a plus peur du Loup-Garou  
Si sentant son importance  
Il rêve l'Indépendance  
S'il a pris l'air du Bureau  
C'est la faute

5

#### COUPLETS DE MERY

Si les Français Sulpiciens  
Trahissent les Canadiens  
S'ils vendent à l'Angleterre  
Tous les biens du Séminaire  
S'ils emportent le magot  
C'est la faute

---

(1) Le 21 mai 1832, au cours de l'élection entre le Dr Daniel Tracey, patriote, et Stanley Bagg, bureaucrate, les troupes tirèrent sur des émeutiers et tuèrent trois Canadiens-français, spectateurs éloignés.

6

Si le Juge Jonathan  
Nous fut donné par Satan  
Et si sa chère famille  
Les Deniers du Peuple pille  
Du Juge jusqu'au Bourreau (1)  
C'est la faute

7

Si Mond'let est apostat, (2)  
Cuvillier un Renégat, (3)  
Si Nelson est un Jésuite, (4)  
Heney, Quesnel et leur suite (5)  
S'ils prêchent le *Statu quo*  
C'est la faute

8

Si le compère Mathieu (6)  
Doit bientôt quitter ce lieu  
S'il ne pense aux patriotes  
Que quand il met ses culottes  
Si nous fuyons le chateau  
C'est la faute de

\* \* \*

Les lecteurs qui sauraient d'autres versions ou couplets de cette chanson ou d'autres chansons sur Papineau sont priés de bien vouloir écrire au soussigné au palais de justice, Montréal.

E. Z. MASSICOTTE

---

(1) Au dessous de ce mot souligné, on lit : *le shériff*. Le juge est Jonathan Sewell. Le shérif est son frère William-Smith Sewell.

(2) Probablement Jean-Marie Mondelet, juge de la Cour de police à Montréal et qui épousa, à la Christ Church, Juliana Walker Rudd, le 28 décembre 1811.

(3) Augustiu Cuvillier, fameux négociant né en 1799 mort en 1849. Orateur de la chambre de 1841 à 1844.

(4) Doit être John Neilson, éditeur de la *Gazette de Québec*.

(5) Hughes Heney, membre du conseil exécutif en 1833. Frs.-Aug. Quesnel, député, marchand de fourrures, fils du poète Quesnel.

(6) Serait-ce Mathieu Lymburner ?

## Dictionnaire généalogique et historique de la famille Couillard et de ses diverses branches, 1613-1918

La famille Couillard, la plus ancienne de toutes nos familles canadiennes, retrace son origine depuis Louis Hébert, le premier colon de la Nouvelle-France. Disons quelques mots de ce pionnier de la terre canadienne. En 1604, il accompagna MM. de Monts et de Poutrincourt dans leur expédition en Acadie. En 1606, il y revint avec sa famille : su vant une tradition qui s'est transmise jusqu'à nous, il y conduisit en effet sa femme et ses enfants. Il y séjourna de 1606 à 1613, époque où Samuel Argall, sous-gouverneur de la Virginie, vint en pirate attaquer le fort de Port-Royal, le détruisit de fonds en comble, et reconduisit les colons en Angleterre. De 1613 à 1617, Louis Hébert demeura à Paris ; c'est là que Samuel de Champlain le rencontra de nouveau et lui proposa de venir s'établir dans la colonie de Québec. Hébert abandonna alors sa fonction d'apothicaire, vendit ses immeubles, et s'embarqua pour le nouveau monde avec sa femme et ses enfants. Les documents anciens, mis au jour depuis peu, disent qu'il était de Paris, cependant les Dieppois le revendiquent comme une de leurs gloires.

A Québec, Louis Hébert s'établit sur un domaine de dix arpents et commença à le défricher. En 1623, le duc de Montmorency lui accorda la pleine possession de ces terres ; et, en 1626, le duc de Ventadour donna une nouvelle confirmation de cette donation, pour en jouir par Hébert et ses ayants causes en fief noble. Ce fut le fief du Sault-au-Matelot. Dans le même acte, il reçoit en plus un autre fief noble d'une lieue de front et de quatre de profondeur, sur la rivière St-Charles. Ce fut le fief Lespinay.

Hébert devint ainsi le premier seigneur canadien. Il mourut le 25 janvier 1627. On l'inhuma dans le cimetière des Récollets. En 1678, le Père Valentin Le Roux, Supérieur, le fit transporter dans la cave de leur chapelle.

Marie Rollet, comme son mari, rendit de bons services aux sauvages en les catéchant, ainsi que leurs enfants, jusqu'à sa mort, arrivée le 27 mai 1649. Elle se remaria, le 16 mai 1629, au sieur Guillaume Hubou, qui fut inhumé lui-même le 13 mai 1651. Tel fut le premier colon.

Pour reconnaître les services d'Hébert et de Couillard, son gendre, un comité a été formé en 1914, afin de préparer les fêtes du IIIème centenaire de son arrivée, et lui ériger un monument sur la place de l'Hôtel de ville, de Québec. A cause de retards incontrôlables, l'imagination de la statue n'a pas pu avoir lieu le 4 septembre 1917, elle a été renvoyé à 1918. Cependant, ce jour-là, dans la chapelle du Séminaire de Québec, qui fut gracieusement mise à la disposition des promoteurs de l'œuvre, une messe a été célébrée par l'auteur de ses lignes. Ses titres de descendant direct d'Hébert, de promoteur du monument et de président du Comité du monument, lui ont valu l'insigne honneur de célébrer la sainte messe en présence de Son Eminence le Cardinal Bégin, d'un clergé nombreux et distingué, les ministres et députés et autres personnages influents du pays, qui se réunirent dans une commune pensée de reconnaissance envers Dieu et notre premier colon. Sa Grandeur Mgr Roy a prononcé le panégérique de Louis Hébert et a fait ressortir les grands mérites de Hébert. La partie musicale fut splendidement remplie, par la chorale de M. L. J. Dessanes, organiste et allié des Couillard, par son épouse, née Eugénie Couillard Després, originaire de St-Hyacinthe. Trois consécration au Sacré-Cœur ont été lues. M. J. C. Chapais lut l'acte de consécration de l'Agriculture, M. J. N. Castonguay celui de la Colonisation et M. Amédée Denault, de la presse catholique.

Après cette touchante cérémonie, dans l'après-midi, il y eut sur le terrain de l'exposition le dévoilement d'une plaque commémorative et le choix du site sur lequel on érigera, dans un avenir prochain, un palais d'Agriculture, dont la partie principale portera le nom de Pavillon Louis Hébert. Cette plaque se lit comme suit :

POUR COMMEMORER  
le IIIème centenaire de l'arrivée  
du Premier Colon du Canada

LOUIS HEBERT

Ce mardi, 4 septembre 1917,  
A été choisi officiellement par l'un de  
ses descendants, M. l'abbé  
AZARIE COUILLARD DESPRES  
le site d'un Palais à la gloire  
de l'Agriculture.

FAMILLE DE LOUIS HEBERT

Anne, née en France, épousa en 1617, Joseph-Marie-Étienne Jonquest, de Normandie. Elle mourut quelques mois plus tard. Son mari la suivit dans la tombe peu de temps après.

Marie-Guillemette, née en 1606, d'après la tradition, à Port-Royal épousa à Québec, le 26 août 1621, Guillaume Couillard, arrivé en 1613 à l'emploi de la Compagnie des Marchands.

Guillaume, né à Paris, épousa le 1er octobre 1634, Delle Hélène, fille de Pierre Desportes et de Françoise Langlois. Il fut inhumé en 1639. Sa veuve, le 9 janvier 1640, épousa le sieur Simon Lefebvre-Angers. Il laissait Joseph Hébert, baptisé le 3 novembre 1636, qui épousa le 12 octobre 1660, Delle Marie-Charlotte, fille de M. Pierre de Poitiers, sieur du Buisson, capitaine d'Infanterie, et de Dame Hélène de Belleau, de Sevestre d'Amiens, en Picardie. Joseph Hébert fut tué par les Iroquois en 1660. Sa veuve épousa, le 11 janvier 1667, Simon Lefebvre, sieur Angers.

François Hébert, fils de Guillaume et de Hélène Desportes, baptisée le 27 janvier 1638, épousa le 20 novembre 1651, Guillaume Fournier, d'où sont sorties de nombreuses familles descendantes d'Hébert. Angélique dernière fille de Guillaume Hébert, baptisée le 2 août 1639 mourut en bas âge.

Laissons à d'autres le soin de faire la généalogie des descendants d'Hébert par les Fournier. Nous nous occupons seulement de ceux qui descendent de Guillaume Couillard et de Marie-Guillemette Hébert.

-----  
(1) A l'occasion de ces fêtes le St-Père Benoît XV a adressé le catbogramme suivant :

“Cardinal Bégin,  
Québec Canada.

Saint-Père accorde de grand cœur bénédiction apostolique aux cultivateurs et colons de la Province, occasion consécration solennelle au Sacré-Cœur de Jésus.”

“CARD. GASPARRI”

### GUILLAUME COUILLARD

Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, continuateur de ses travaux, arriva dans la colonie en 1613. Il épousa à Québec, le 26 août 1621, Marie-Guillemette Hébert. C'est le premier mariage mentionné dans les archives de Notre-Dame de Québec. Couillard hérita de la moitié des fiefs Lespinay et du Sault-au-Matelot. Il fut le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu. Il accorda le terrain sur lequel s'élève la Basilique. En retour, il obtint un banc pour lui et ses descendants, en 1654. Ce banc est possédé de nos jours par les Couillard de Lespinay. La même année, il reçut des lettres de noblesse. Il fut inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le 4 mars 1663. Il avait passé un demi-siècle sur la terre canadienne.

Marie-Guillemette Hébert continua à administrer ses vastes possessions. Elle vendit une partie du fief du Sault-au-Matelot à Mgr de Laval, qui commença le séminaire dans la vieille maison Couillard. La fille de Louis Hébert fut inhumée le 20 octobre 1684 dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, dont elle fut l'insigne bienfaitrice.

#### Enfants :

LOUISE, b. le 30 janvier 1625, par le Père Joseph Le Caron Récollet ; dans la chapelle de Québec ; parrain : Emery de Caën ; marraine : Marie Rollet ; m. le 3 novembre 1627, à Ollvier Le Tardif, commis de la Compagnie des Marchands ; s. le 24 novembre 1641.

MARGUERITE, b. le 10 août 1626, par le Père J. Lallemant, Jésuite ; parrain : M. Samuel de Champlain, fondateur de Québec ; marraine : Marguerite Langlois ; m. le 10 octobre 1637, à Jean Nicolet interprète et découvreur des pays de l'Ouest ; 2<sup>ème</sup> mariage, à Nicolas Macard, le 12 novembre 1646 ; s. le 20 avril 1705.

LOUIS, b. le 18 mai 1629, l'année même de la prise de Québec par les frères Kertk ; parrain : Guillaume Hubou ; marraine : Marie-Françoise Langlois. Il fut seigneur de la Rivière du Sud, auobli en 1668 ; il épousa, le 29 avril 1653, Demoiselle Geneviève des Prez, fille de noble homme Noël-Nicolas-Honoré des Prez et de Demoiselle Geneviève Leblanc ; s. à Montmagny en 1678, dans l'automne.

ELISABÈTH, b. le 9 février 1631, pendant l'absence des Français, probablement par le ministre protestant ; parrain : Louis Kertk :

---

(1) La lettre b. indique le baptême, m. le mariage, s. la sépulture.

marraine : Dame Adrien Duchesne, temme du Chirurgien. En 1633, le Père de Brébœuf lui suppléa les cérémonies du baptême ; m. le 27 novembre 1645, à Jean Guyon, sieur du Buisson, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin, de la Province du Perche ; s. le 5 avril 1704 au Château-Richer.

MARIE, b. le 28 février 1633, par le Père Paul Le jeune, Jésuite ; parrain : Guillaume Duplessis Bochard ; marraine : Marguerite Langlois ; le 25 octobre 1648, à François Bissot, sieur de la Rivière ; zeme le 7 septembre 1675, à Jacques de la Lande, sieur de Gayon ; s. le 23 juin 1703, à St-Pierre de l'Île d'Orléans. En 1690, elle fut capturée avec sa fille Claire-Françoise, Mde Louis Jolliet, elle assista du vaisseau Amiral au bombardement de Québec. Elle obtint de Phipps la permission de se rendre auprès de M. de Frontenac pour y traiter de l'échange des prisonniers. Elle réussit dans sa mission.

GUILLAUME, b. le 16 janvier 1635, par le Père Lallemant ; parrain Robert Giffard, médecin, seigneur de Beauport ; marraine Hélène Desportes. Il fut massacré par les Iroquois en 1660,

MADELEINE, b. le 9 août 1639, par le père Nicolas Adam, Jésuite ; noble Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny fut son parrain ; sa marraine : Dame Marie-Madeleine Chauvigny de la Pellerie, fondatrice des Mères Ursulines de la Nouvelle-France.

NICOLAS, Sieur de Belle-Roche, b. par le Père Nicolas Adam le 6 avril 1641 ; parrain : Nicolas Marsolet, sieur de St-Aignan ; marraine : Jacqueline Potel, épouse de Jean Bourdon. Il fut tué sur l'île d'Orléans, en 1661, avec M. Jean de Lauzon, Grand Sénéchal de la Nouvelle-France, fils du gouverneur, Ignace Sevestre, et quelques autres, en voulant porter secours à son frère Louis Couillard de Lespinay ; s. le 24 juin 1661, dans l'église de Québec.

CHARLES, Sieur des Islets et de Beaumont, b. le 10 mai 1647 ; parrain : Charles Huault, Chevalier, sieur de Montmagny, Gouverneur du Canada ; marraine : Demoiselle Marie-Madeleine Le Gardeur, de Repentigny, fille de noble Pierre Le Gardeur et de Dame Marie Favery m. le 10 janvier 1668, à Mademoiselle Marie Pasquier de Franclieu, fille de Messire Pasquier, écuyer, sieur de la Franclieu et de Demoiselle Marie de Portas ; ze. m. à Louise Couture, fille de célèbre Guillaume de Barbe Aymart, s. le 8 mai 1715, à Beaumont. Il reçut des lettres d'anoblissement en 1668 en même temps que son frère.

GERTRUDE, b. le 21 septembre 1648 ; m. le 6 février 1664, à Charles Aubert, sieur de la Chesnaye ; s. le 18 novembre 1664.

DEUXIEME GENERATION

LOUIS Couillard, écuyer, sieur de Lespinay. fils de Guillaume et de Marie-Guillemette Hébert, baptisé à Québec, le 18 mai 1629, fut le fondateur de Montmagny, seigneurie de la Rivière du Sud, et inhumé à Montmagny, dans l'automne de l'année 1678.

Le 29 avril 1653, il épousa Demoiselle Geneviève des Prez. née en France, et inhumée dans la cathédrale de Québec, le 11 mai 1706.

Enfants :

JEANNE, b. à Québec, le 9 juin 1654 ; parrain : Messire Jean de Lauzon, Gouverneur de la Nouvelle-France ; marraine : Dame Marie Guillemette Hébert ; m. le 22 octobre 1668, à Québec, par M. Henry de Bernières, à M. Pat. Dupuis, écuyer, officier du Régiment de Carignan-Calières. Elle apporta en dot l'île aux Oies ; s. le 12 juillet 1702 dans la cathédrale de Québec

CHARLES, b. le 6 décembre 1655, à Québec ; parrain : Messire de Lauzon, écuyer, sieur de Charny ; marraine : Dame Etienne des Prez, sa tante, épouse de Messire Guillaume DuPlessis-Guillemot écuyer, sieur de Querbodot, en son vivant Gouverneur aux Trois-Rivières ; s. le 17 juin 1656.

JEAN-BAPTISTE, b. le 2 mai 1657, à Québec ; parrain : Messire Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet ; marraine : Marie Couillard, sa tante, épouse de François Bissot. Il fut officier dans les troupes, Conseiller du Roi, Lieutenant Général de l'Amirauté et Lieutenant particulier de la Prévôté, à Québec, seigneur de la Rivière du Sud, et il se fit concéder le fief Lespinay qui en est l'Augmentation. A son mariage, il devint seigneur du fief St-Joseph ou Lespinay, situé sur la rivière St-Charles, à Québec. Il épousa, le 23 octobre 1680, Demoiselle Geneviève de Chavigny, fille de noble François de Chavigny, écuyer, sieur de Berchereau, de Créancé, en Champagne, et de Demoiselle Eleonore de Grandmaison. S. le 8 mars 1735, dans le cimetière des Pauvres, à Québec, comme il l'avait demandé. Il n'eut pas d'enfants.

LOUIS, b. le 29 novembre 1658 ; à Québec ; parrain : Messire Louis Roer, écuyer, sieur de Villeray, premier Conseiller au Conseil Souverain ; marraine : Dame Marie Favery, épouse de feu Messire

Pierre Le Gardeur de Repentiony ; m. le 23 octobre 1680, à Delle Marie Vaudry, fille de Jacques Vaudry, établi aux Trois-Rivières, et de Dlle Jeanne Renaud. 2ème m. (Québec) le 4 mai 1688, à Delle Marie Fortin, fille de sieur François Fortin, médecin, et de Marie Jolliet, fille de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, et sœur de Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi. 3ème m. le 7 novembre 1712, à l'Islet, à Delle Marguerite Bélanger, fille du Sieur Louis Bélanger, seigneur de Bonsecours, et de Delle Marguerite LeFrançois. 4ème m. le 31 janvier, à St-Thomas de Montmagny, à Delle Louise Nolin, fille de Jacques Nolin et de Delle Françoise Chalifour, veuve de Joseph Langlois. Louis Couillard fut seigneur de la Rivière du Sud et fut inhumé, le 15 mai 1728, à St-Pierre de la Rivière du Sud, sous le banc seigneurial.

GENEVIEVE, b. le 24 octobre 1660, à Québec ; par le Père Le Mercier ; parrain : Messire René Robineau, écuyer, sieur de Beaucour officier du Régiment de Turenne, seigneur de Bécancour, et plus tard baron de Portneuf ; marraine : Dame Anne des Prez, veuve de Messire Jean de Lauzon, Chevalier, Grand Sénéchal de la Nouvelle-France, sa tante ; m. vers 1686, à Simon-Pierre Denis, fils de Sieur Simon Denis, écuyer, et de Delle Françoise du Tartre. Elle fut seigneuresse de l'Islet Saint-Jean ; s. dans l'église de Montmagny, sous le banc seigneurial, le 9 septembre 1720.

JACQUES, b. à Québec, le 5 juin 1665 ; parrain : Jacques Le Monge marchand ; marraine : Dame Marie Bourdon, épouse de Jean Gloria, fille de Jean Bourdon, seigneur de Dombourg, Procureur et Ingénieur-en-chef, et de Dame Jacqueline Potel. Il fut coseigneur de a seigneurie de la Rivière du Sud, et des fiefs des Prez et Lespinay, la souche des Couillard des Prez. Il devint officier de milice, major des troupes de la côte du sud. Il épousa, le 21 janvier 1691, à St-Thomas Delle Elisabeth Lemieux, fille de sieur Guillaume Lemieux et d'Elisabeth Langlois, s. le 24 août 1737, dans l'église de St-Thomas de Montmagny, sous le banc seigneurial.

#### Troisième génération.

Louis Couillard, écuyer, sieur de Lespinay, fils de Louis et de Geneviève des Prez, baptisé le 29 novembre 1658 à Québec, fut seigneur de la Rivière du Sud. Il fut inhumé le 15 mai 1728, à St-Pierre du Sud. Il contracta quatre alliances. Le 23 octobre 1680, à Québec, il épousa Dlle Marie Vandry ; le 4 mai 1688, à Québec, Dlle Marie For-

tin ; le 7 novembre 1712, à l'Islet, Delle Marguerite Bélanger ; le 31 janvier 1719, à St-Thomas, Dlle Louise Nolin.

Enfants issus du premier mariage avec Dlle Marie Vandry : MARIÉ ANNE, b. 1681 ; s. 2 mai 1689, à Québec.

LOUIS, b. 8 mars 1686, au Cap St-Ignace ; s. le 13 avril 1686.

Enfants issus du second mariage

GENEVIEVE, b. à Montmagny, le 15 juillet 1689, s. en 1709, à Montmagny.

ELISABETH, b. le 17 avril 1691, à Montmagny, le 25 avril 1717, à Louis Costé, fils de Louis Costé et de Geneviève Bernier ; s. le 27 mars 1725.

LOUISE, b. le 6 novembre 1692 ; parrain : Louis Jolliet, découvreur du Mississipi ; marraine : Dame Geneviève de Chavigny, sa tante, épouse de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.

LOUIS, b. le 6 novembre 1694 ; parrain : Jacques Couillard, écuyer, sieur des Prez, son oncle ; marraine : Dame Jacqueline Fournier, épouse de Jean Proulx ; m. le 17 novembre 172, à Montmagny à Dlle Marthe Costé, fille de Louis Costé, capitaine des milices de la côte du Sud, et de Dame Geneviève Bernier ; s. le 17 janvier 1754.

CLAIRE-FRANÇOISE, b. le 7 décembre 1695 ; parrain : Louis Jolliet, son oncle ; marraine : Dame Elisabeth Lemieux, épouse de M. Jacques Couillard des Prez, sa tante. Elle entra chez les Dames de l'Hôtel-Dieu, de Québec, le 9 juillet 1712. Elle prit l'habit religieux, le 3 janvier 1713, (non le 3 juillet, comme il est dit, à la page 127, *Hist. des Seigneurs de la Rivière du Sud*) Elle fit profession le 4 janvier 1714. L'acte de son admission se lit comme suit : "Le neuvième jour du mois de juillet mil sept cent douze, Sœur Claire Couillard, âgée de seize ans accompli le cinquième jour du mois de janvier dernier, fille de Messire Louis Couillard, Escuyer, natif du Canada, et de Demoiselle Marie Fortin, native de France, ses père et mère, demeurant sur la seigneurie du Cap St-Ignace (erreur de la copiste, car il demeurait à St-Thomas, dans sa seigneurie) a été ce dit jour et an admise par la Rvde Mère Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace Supérieure des Rvdes Sœurs de la Miséricorde de Jésus, et l'avis et consentement de cette communauté sous le bon plaisir de Mgr l'Illustrissime et Révédisime père en Dieu Jean-Baptiste de la Croix, Evesque de Québec après les permissions de Monsieur son père et de Mademoiselle sa mère et l'agrément de Messieurs ses parents. Monsieur son père a promis de donner pour la dotte la somme de seize cents livres, Monsieur Dupuy, son oncle a promis cinquante écus, en foy de quoy le présent acte

a été fait et enregistré par moy secrétaire du Chapitre de cette communauté : Sœur Couillard fut inhumée le 1er mars 1721 ; elle porta le nomde Sœur St-Louis.

\* MARIE-SIMONNE, b. le 28 mai 1697 ; m. le 11 octobre 1719, Alexis Guyon Dumontier, sieur Després ; s. le 27 octobre 1752.

FRANÇOIS, b le 24 novembre 1699 ; parrain : Louis Couillard, son frère ; marraine : Elisabeth Couillard des Prez, sa cousine ; m. le 22 novembre 1728, au Cap St-Ignace, à Delle Madeleine Bernier ; s. en 1729.

JOSEPH, b. le 18 septembre 1701 ; m. à l'Islet, le 17 novembre 1725, à Dlle Marie-Martlie Bélanger, fille de Louis Bélanger, seigneur de l'Islet et Dame Marguerite LeFrançois. Il fut coseigneur de la Rivière du Sud et du fief Lespinay, et coseigneur de l'Islet St-Jean, et la souche des Couillard des Ecores ; s. le 23 mai 1778, à l'Islet.

JEAN-BAPTISTE-CHARLES, b. le 14 juillet 1703, à Montmagny ; m. le 19 juin 1729, à Dlle Geneviève Langlois, fille de Joseph Langlois et de Dame Louise Nolin. Celle-ci était mariée en seconde noces depuis 1719 à Louis Couillard de Lespinay, père de J.-B. Charles. Il fut coseigneur de la Rivière du Sud, et inhumé sous le banc seigneurial le 19 juillet 1729.

CATHERINE, b. le 5 avril 1705 ; s. le 7 mai 1706.

PAUL, b. le 8 septembre 1707 ; parrain : Louis son frère aîné ; marraine Delle Marie-Madeleine Dupuis, sa cousine, fille de M. Paul Dupuis, et de Dame Jeanne Couillard. Il fut élevé au manoir de l'île-aux-Oies, et il devint la souche des Couillard Dupuis. Il fut coseigneur de la Rivière du Sud et du fief Lespinay ; m. à St-Étienne de Beaumont, à Dlle Marie-Josephte Couture, fille de Eustache Couture-Bellerive, et de Françoise Huard ; s. sous le banc seigneurial à Montmagny, le 21 octobre 1750

Enfants issus du quatrième mariage avec Delle Louise Nolin :

ANTOINE, sieur de St-Thomas, b. vers 1720 ; il fut officier dans les troupes. Il mourut à St-Pierre de la Martinique.

LOUIS, le Chevalier, b. en 1721. Il rendit de bons services dans l'armée canadienne notamment dans la guerre des ept ans.

MARIE-ANNE, b m. le 22 juin 1739, à Montmagny, à Messire Louis François Margane écuyer, sieur de la Valtrie, officier dans les troupes, fils de M. François Margane de la Valtrie, officier des troupes de la marine, et de Delle Anne Guyon Després, seigneur de la Valtrie et du fief du Buisson dans la seigneurie de Beauport. Le 3 juillet 1747, Mme de la Valtrie, en secondes noces, épousa le sieur Louis Fournier, écuyer, sleur des Carrières, officier dans la Compagnie de la Marinière. M. des Carrières fut inhumée le 4 juillet 1808, à St-Thomas.

(à suivre)

A. COUILLARD DESPRES PTRE,